

Document unique

de prévention des risques professionnels sur l'exploitation agricole

Culture de plein champ



FDSEA de l'Hérault
Service main-d'œuvre
Juin 2003

Exploitation : _____

RECOMMANDATIONS

L'employeur a depuis plus de dix ans l'obligation légale d'assurer la sécurité et la protection de la santé de ses salariés sur l'exploitation.

Dans le cadre général de cette obligation de sécurité, il doit notamment mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels dans son entreprise. Elle a pour objectif d'aider l'entreprise à prendre les mesures de prévention nécessaires et adaptées.

En novembre 2001, le gouvernement a formalisé l'évaluation des risques par l'obligation de tenir un document écrit dit « document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés ».

Ce document est une base pour les adhérents du CETA Est-Montpellier pour constituer leur propre document unique, adapté à la situation de leur exploitation. Le document unique est évolutif : il doit être mis à jour au fur et à mesure de l'apparition de risques nouveaux ou de l'élimination de certains.




L'analyse des risques est divisée en « poste de travail » (cultures, locaux, machines...) et en catégories de risques. Cette organisation facilitera la lecture et la modification du document par les employeurs.

Pour chaque danger identifié, nous avons établi une liste de causes probables et une liste de mesures prises ou à prendre. Nous avons également donné une note de gravité et de probabilité des risques, ce qui permet d'en évaluer l'importance d'après la grille de lecture ci jointe.

		Gravité			
		1	2	3	4
Probabilité	1				
	2				
	3				
	4				

	Risque tolérable : le risque est réduit au niveau le plus bas ⇒ pas d'action
	Risque modéré : le risque doit être réduit ⇒ actions à mettre en œuvre mais pour un coût de prévention limité et sans caractère d'urgence
	Risque substantiel : le risque doit être réduit ou supprimé ⇒ actions urgentes à planifier
	Risque intolérable : le risque doit être immédiatement supprimé ⇒ interruption de l'activité engendrant de tel risque, mesures d'urgence à mettre en œuvre immédiatement

Liste des fiches

 <p>Locaux</p>	<p>Etat général des bâtiments Ambiance des bâtiments Encombres des bâtiments Stockage de produits dangereux</p>
 <p>Machines mobiles et outils</p>	<p>Conduite Déplacements / Transports Accidents mécaniques Utilisation de machines attelées Manipulation d'outils Outils particuliers</p>
 <p>Culture plein champ</p>	<p>Préparation du sol Plantation Entretien des cultures Récolte / Conditionnement / Commercialisation</p>



Locaux

Etat général des bâtiments

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Eboulement / Effondrement	Tuiles mal fixées, murs ou toiture en mauvais état...	3	1		<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic régulier Réparations Interdiction d'accès en cas de danger trop important Constructions récentes ou rénovées Maintenance régulière 	
Incendie / Explosion	Matériaux combustibles (charpentes, boiseries...), circuits électriques défectueux...	3	1		<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic régulier des installations à risque Maintenir un point d'eau et des extincteurs à proximité des zones à risque Présence d'extincteurs 	
Electrocution	Circuits électriques défectueux ou mal protégés	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic régulier des installations électriques Prévention du personnel Installations électriques aux normes 	
Accès aux secours ou évacuation difficile	Mauvaise orientation des bâtiments, ouvertures trop faibles, véhicules ou objets gênant l'accès des secours...	3	1		<ul style="list-style-type: none"> Veiller à libérer l'accès pour les secours (stationnements interdits...) Modifier les accès aux locaux Poste de téléphone à proximité Grandes entrées Téléphone portable à disposition de salariés identifiés pour l'organisation des secours Signalisation des sorties 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Locaux

Ambiance des bâtiments

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Etouffement ou intoxication dus à l'émission de gaz toxiques	Manque d'aération	3	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (ne pas travailler seul dans une atmosphère confinée, informer ses collègues ou ses employeurs...) ▪ Limitation de l'accès aux locaux « à risque » aux salariés autorisés ▪ Création d'ouvertures supplémentaires ▪ Dispositif d'aération dans les bâtiments ▪ Limitation de l'usage de certains produits dans les zones confinées 	
Maladie, accidents ou fatigue	Manque de luminosité	1	1		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter ▪ Création d'ouvertures supplémentaires ▪ Amélioration de l'éclairage dans certaines zones ▪ Eclairage satisfaisant dans les bâtiments récents 	
Maladie, accidents ou fatigue	Chauffage, climatisation, alternance et variation de températures	1	1		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter ▪ Fourniture de vêtements adaptés 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Locaux

Encombrement des bâtiments

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Chute d'objets	Piles ou rangements instables	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter Limiter la hauteur des entassements Imposer la vigilance lors de la manipulation d'engins à proximité de piles ou d'entassements Isolement des piles d'objets Utilisation de caisses plus légères 	
Chute de plain-pied	Sol encombré	2	3		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (chahut interdit, rangement et nettoyage régulier des locaux...) Limiter le stockage d'objets non utilisés ou jugés dangereux dans des zones de fort passage Fournir et utiliser des vêtements adaptés (chaussures) Consignes données aux salariés pour le rangement du matériel 	
Chute de hauteur	Accès en hauteur non protégés	3	2/3		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (chahut interdit, limiter le port de charges...) Prévoir l'installation de rambardes ou de protections Limiter l'accès aux zones dangereuses à certains salariés Favoriser le travail au sol 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Locaux

Stockage de produits dangereux

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Intoxication, brûlures ou allergies	Lieux de stockage mal protégés, produits mal entreposés, précautions d'usage non respectées lors de l'utilisation	3	2/3		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller au renouvellement du matériel de protection et à son utilisation ▪ Limiter l'accès et l'usage des locaux à certains salariés autorisés ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (prévention) ▪ Imposer une tenue adaptée ▪ Local de stockage aux normes ▪ Matériel de protection à disposition des salariés (gants, masque, lunettes) ▪ Identification des zones de manipulations 	
Explosion ou incendie	Mauvaise disposition du lieu de stockage, conditions de sécurités non respectées	3/4	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la zone de stockage éloignée de toutes zones à risque (étincelles, sources de chaleur...) ▪ Maintenir un point d'eau et des extincteurs à proximité ▪ Isoler les produits inflammables ▪ Respect des indications et des précautions d'usage 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Conduite

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Collision avec un autre véhicule ou un objet	Non respect du code de la route et des précautions d'usage, manque de visibilité, manœuvre ou comportement dangereux (état d'ébriété...), zone encombrée	2	3		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler à deux lors des manœuvres à risque ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, éclairage et visibilité...) ▪ S'assurer de la capacité de l'utilisateur (formation...) ▪ Limiter l'utilisation des machines à certains salariés autorisés ▪ Tracer des itinéraires sécurisés 	
Collision avec une personne	Non respect du code de la route et des précautions d'usage, manque de visibilité, manœuvre dangereuse	3	3		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter le nombre de personnes à proximité des machines ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, éclairage et visibilité...) ▪ Imposer une communication entre les utilisateurs (avertissements...) 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Conduite (suite)

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Chute de l'utilisateur	Précipitation, chaussures non adaptées, matériel inadéquat ou absent (rampes, marche-pied...)	1	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) ▪ Fournir et utiliser un matériel adapté ▪ Présence de marche-pied et de rampes sur les tracteurs récents ▪ Chaussures adaptées 	
Chute du véhicule dans un fossé, renversement	Manœuvre ou comportement dangereux, manque de visibilité, sol glissant ou en pente...	2/3	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) ▪ Travailler à deux lors des manœuvres à risque ▪ Tracteurs aux normes (présence de cabines ou d'arceaux de sécurité) ▪ Entretien des voies 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Déplacements / Transports

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Chute des personnes transportées	Position non adéquate, conduite inadéquate, absence de protection	2	1		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) Utilisation de véhicules homologués Limitier le recours aux machines lors de trajets courts 	
Chute d'objets transportés	Mauvais entreposage, conduite inadéquate, absence de protection	3	1		<ul style="list-style-type: none"> Imposer l'usage de ridelles ou protection sur les remorques Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) Stabiliser les piles ou les entassements (réduction de la hauteur, sangles...) Limitier le nombre de personnes à proximité des chargements 	
Mal de dos	Vibrations trop importantes dans le tracteur	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'état du siège Conseiller le port d'une ceinture de maintien Limitier le temps d'utilisation, faire des pauses fréquentes 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Accidents mécaniques

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Freins défectueux	Mauvais entretien, pas de contrôle, vétusté	2/3	2	<ul style="list-style-type: none"> Tracteurs aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles réguliers et entretien Manipulation et réparations éventuelles par des personnes qualifiées et autorisées Signalement systématique des irrégularités repérées Immobilisation des machines en cas de risque trop important 	
Absence ou dysfonctionnement des feux de signalisation ou d'éclairage	Mauvais entretien, pas de contrôle, vétusté	1	2	<ul style="list-style-type: none"> Tracteurs aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles réguliers et entretien Manipulation et réparations éventuelles par des personnes qualifiées et autorisées Signalement systématique des irrégularités repérées 	
Accidents mécaniques "explosifs"	Mauvais entretien, pas de contrôle, vétusté	3	2	<ul style="list-style-type: none"> Tracteurs aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles réguliers et entretien Manipulation et réparations éventuelles par des personnes qualifiées et autorisées Signalement systématique des irrégularités repérées Immobilisation des machines en cas de risque trop important 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Utilisation des machines attelées

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Contact direct ou vêtements happés par des éléments mobiles sur la machine	Protection insuffisante, précautions d'usage non respectées, tenue ou comportement non adaptés	2	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isoler les éléments mobiles à risque ▪ Préconiser une position de l'utilisateur adaptée par rapport aux machines ▪ Préconiser l'arrêt de la prise de force ou de la machine avant toute intervention ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) ▪ Port des équipements de protection 	
Contact avec l'arbre de transmission à cardans	Protection insuffisante, précautions d'usage non respectées, tenue ou comportement non adaptés	3	2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) ▪ Préconiser l'arrêt de la prise de force ou de la machine avant toute intervention ▪ Etat du protège-cardan régulièrement contrôlé 	
Projection d'objets ou de matière sur les opérateurs (au niveau du visage)	Protection insuffisante	1/2	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Port de lunettes de protection 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Utilisation des machines attelées (suite)

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Accidents corporels (coupure, broyage...) liés à la nature des outils	Protection insuffisante, précautions d'usage non respectées, défaillance mécanique	3	2	<ul style="list-style-type: none"> Matériel aux normes, régulièrement contrôlé et entretenu 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) Limiter le nombre de salariés à proximité des machines Préconiser l'arrêt de la prise de force ou de la machine avant toute intervention Port des équipements de protection 	
Ecrasement de l'opérateur ou d'un tiers lors de la manipulation des outils attelés (relevage, manoeuvre...)	Mauvaise visibilité, précautions d'usage non respectées, manque de communication entre salariés, défaillance mécanique	3	2	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) Imposer la communication entre les utilisateurs pendant les manoeuvres Limiter le nombre de salariés à proximité du matériel Entretien et contrôle régulier du matériel S'assurer de la capacité des utilisateurs (qualification...) Préconiser le travail à deux pour les manoeuvres à risque 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Utilisation des machines attelées (suite)

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Brûlures, intoxication lors de traitements ou de l'utilisation de vapeur	Précautions d'usage non respectées, matériel défectueux	2	1/2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) ▪ Veiller au renouvellement des équipements ▪ Entretien et contrôle régulier du matériel ▪ Port des équipements de protection ▪ S'assurer de la capacité des utilisateurs (qualification...) ▪ Limiter le nombre de salariés à proximité du matériel 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Manipulation d'outils

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Accidents corporels (brûlures, coupures, projections) lors de l'utilisation des petits outils (sérateur, marteau...)	Précautions d'usage non respectées, matériel défectueux, environnement non propice à l'utilisation du matériel (encombrement...)	1/2	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) Port des équipements de protection 	
Blessures ou accidents liés à la manipulation de charges lourdes	Mauvaises postures, sous-estimation des charges...	2	1		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, postures à adopter...) Préconiser le travail à plusieurs 	
Electrocution	Précautions d'usage non respectées, matériel défectueux, environnement non propice à l'utilisation du matériel (encombrement, sol mouillé...)	2	1/2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque, environnement adapté...) Entretien et contrôle régulier du matériel 	
Intoxication par inhalation de vapeurs toxiques	Utilisation de produits non autorisés, précautions d'usage non respectées, environnement non propice (mauvaise aération)	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (ne pas travailler seul dans une atmosphère confinée, informer ses collègues ou ses employeurs...) Création d'ouvertures supplémentaires Imposer des pauses régulières lors de manipulations prolongées Dispositif d'aération dans les bâtiments Limitation de l'usage de certains produits dans les zones confinées 	

Gravité :
 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
 2 = significatif – dommages faibles
 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :
 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Machines mobiles et outils

Outils particuliers

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Disqueuse : coupure irréversible, électrocution, risque d'incendie	Précautions d'usage non respectées, matériel défectueux, environnement non propice à l'utilisation du matériel (encombrement...)	3	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque, environnement adapté...) Prévoir éventuellement une formation des utilisateurs Limiter l'utilisation aux salariés autorisés 	
Poste à souder : brûlures, aveuglement	Précautions d'usage non respectées, matériel défectueux, environnement non propice à l'utilisation du matériel (encombrement...)	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque, environnement adapté...) Prévoir éventuellement une formation des utilisateurs Port du masque obligatoire Limiter l'utilisation aux salariés autorisés 	
Utilisation d'échelle ou d'escabeau	Chute due à un environnement non propice (sol instable), des précautions non respectées, une échelle défectueuse (barreau manquant ou glissant...) ou non adaptée (longueur...)	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque, environnement adapté...) Vérifier la qualité des outils et l'adaptation de l'outil au travail demandé Utiliser des moyens de fixation 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Cultures plein champ

Préparation du sol

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Risques liés à l'utilisation de tracteur attelé	<i>Voir le chapitre Machines mobiles</i>					
Brûlures, intoxication lors de traitements ou de l'utilisation de vapeur	Précautions d'usage non respectées, matériel défectueux	2	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) ▪ Veiller au renouvellement des équipements ▪ Limiter le nombre de salariés à proximité du matériel ▪ Entretien et contrôle du matériel ▪ Port des équipements de protection pendant la préparation et l'application des traitements ▪ S'assurer de la capacité des utilisateurs (qualification...) 	
Ecrasement ou chute pendant la pose du paillage plastique	Manque de coordination avec le tractoriste, conduite inadaptée	2/3	3		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (comportement...) ▪ Adapter la conduite au travail demandé et aux conditions ▪ S'assurer de la capacité des utilisateurs (qualification...) ▪ Imposer la communication entre les différents opérateurs 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Cultures plein champ

Préparation du sol (suite)

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Insolation / déshydratation	Absence de protection, chaleur trop importante, pas de zones d'ombre	2	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des boissons ▪ Faire des pauses plus fréquentes en cas de forte chaleur ▪ Equipement et tenue adaptés ▪ Modification des horaires de travail (privilégier le travail du matin) 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Cultures plein champ

Plantation

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Risques liés à l'utilisation de tracteur attelé	<i>Voir le chapitre Machines mobiles</i>					
Blessures liées à l'utilisation de la planteuse	Chaîne non carénée, absence de protection	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (précautions d'usage, comportements) Préconiser l'arrêt de la machine avant toute intervention Matériel aux normes, régulièrement contrôlé et entretenu Mise en place de protections autour des éléments mobiles 	
Projection d'objets par les éléments mobiles	Absence de protection	1/2	2		<ul style="list-style-type: none"> Ports de lunette de protection 	
Ecrasement ou chute de la planteuse, du tracteur ou d'une remorque	Manque de coordination avec le tractoriste, conduite inadaptée	2/3	3		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (comportement...) Adapter la conduite au travail demandé et à l'environnement Imposer la communication entre les différents opérateurs S'assurer de la capacité des utilisateurs (qualification...) 	
Mal de dos (lumbago, blocages...)	Position courbée inadaptée, vibrations	2	2/3		<ul style="list-style-type: none"> Conseiller le port d'une ceinture de maintien Préconiser une position adaptée (genoux pliés) Limiter le temps de travail en posture courbée, faire des pauses fréquentes 	

Gravité :
 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
 2 = significatif – dommages faibles
 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :
 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Cultures plein champ

Plantation (suite)

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Blessures lors de la pause des arceaux (culture sous chenilles)	Absence de protection, précipitation	1/2	1/2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (comportement à risque...) Port de protection (lunettes) 	
Allergies (pollen...), piqûre d'insecte ou de serpent	Absence de protection, présence de ruches à proximité, arrivée tardive des secours...	3	1/2		<ul style="list-style-type: none"> Former un salarié aux premiers secours Proposer l'utilisation d'un téléphone portable Port d'une tenue adaptée Présence d'une trousse de pharmacie à proximité 	
Insolation / déshydratation	Absence de protection, chaleur trop importante, pas de zones d'ombre	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Fournir des boissons Faire des pauses plus fréquentes en cas de forte chaleur Équipement et tenue adaptés Modification des horaires de travail (privilégier le travail du matin) 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Cultures plein champ

Entretien des cultures

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Risques liés à l'utilisation de tracteurs attelés	<i>Voir le chapitre Machines mobiles</i>					
Brûlures, intoxication lors de traitements	Précautions d'usage non respectées, matériel défectueux	2	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements) ▪ Renouvellement des équipements ▪ S'assurer de la capacité des utilisateurs (qualification...) ▪ Limiter le nombre de salariés à proximité du matériel ▪ Entretien et contrôle du matériel ▪ Port des équipements de protection pendant les traitements 	
Insolation / déshydratation	Absence de protection, chaleur trop importante, pas de zones d'ombre	2	2		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des boissons ▪ Faire des pauses plus fréquentes en cas de forte chaleur ▪ Equipement et tenue adaptés ▪ Modification des horaires de travail (privilégier le travail du matin) 	
Mal de dos (lumbago, blocages...) lors du désherbage manuel	Position courbée inadaptée, vibrations	2	2/3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Port d'une ceinture de maintien ▪ Préconiser une position adaptée (genoux pliés) ▪ Limiter le temps de travail en posture courbée, faire des pauses fréquentes 	
Allergies (pollen...), piqûre d'insecte ou de serpent	Absence de protection, présence de ruches à proximité, arrivée tardive des secours...	3	1/2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Port d'une tenue adaptée ▪ Présence d'une trousse de pharmacie à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation aux premiers secours ▪ Proposer l'utilisation d'un téléphone portable 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Cultures plein champ

Récolte / Conditionnement / Commercialisation

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Risques liés aux tracteurs attelés	<i>Voir le chapitre Machines mobiles</i>					
Coupures, pincement, écrasement pendant la récolte ou le calibrage	Absence de protection, précautions d'usage non respectées...	1/2	2		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter (consignes d'usage, comportements à risque...) Port des équipements de protection Contrôle et entretien régulier des outils et protections mis à disposition des salariés 	
Chutes de caisses de conditionnement sur un salarié	Piles trop hautes, mal fixées, comportement non adapté...	2	2/3		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter Limiter la hauteur des piles Imposer la vigilance lors de la manipulation d'engins à proximité de piles ou d'entassements Equipements de protection (ridelles sur les remorques...) Adapter la conduite sur les sols instables Limiter le nombre d'utilisateurs à proximité des piles 	
Mal de dos (lumbago, blocages...) lors du désherbage manuel	Position courbée inadaptée, vibrations	2	2/3		<ul style="list-style-type: none"> Port d'une ceinture de maintien Préconiser une position adaptée (genoux pliés) Limiter le temps de travail en posture courbée, faire des pauses fréquentes 	

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail



Cultures plein champ

Récolte / Conditionnement / Commercialisation (suite)

Identification du danger	Causes éventuelles	Estimation du risque		Mesures déjà prises	Mesures à prendre	Mise à jour
		Gravité	Probabilité			
Maladies, fatigue dus à l'alternance chaud / froid	Travail dans les frigos	1	1		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les salariés sur les conditions de travail à respecter Fourniture de vêtements adaptés 	
Risques liés au conditionnement et au chargement	Utilisation de chariot élévateur ou de transpalettes avec risques de chute d'objet, de collision...	2	2		<ul style="list-style-type: none"> Limitier le nombre de personnes à proximité de la zone de chargement S'assurer de la capacité des utilisateurs (carristes) Veiller à la stabilité des outils transportés (conditionnement correct, fixations...) Contrôle et entretien régulier des outils et machines 	
Risques liés au transport et à la livraison	<i>Voir le chapitre Machines mobiles</i>					

Gravité :

- 1 = négligeable – pas ou peu de dommages sur la personne
- 2 = significatif – dommages faibles
- 3 = sérieux – dommages entraînant souvent des arrêts de travail
- 4 = majeur – dommages irréversibles (incapacité totale ou partielle, décès)

Probabilité :

- 1 = improbable – peu vraisemblable ou jamais rencontré
- 2 = rare – pouvant survenir sur le lieu de travail
- 3 = possible – pouvant se produire une fois par an sur le lieu de travail
- 4 = inévitable – pouvant se produire plusieurs fois par an sur le lieu de travail